

Préface de la brochure

L'objectif de la brochure "Actions françaises en matière de genre et développement"

2008

Partout dans le monde, les femmes continuent à subir des discriminations dans tous les domaines : civil, politique, économique, social.... Pour répondre aux exigences de notre pays en matière de droit de l'Homme, de gouvernance démocratique et d'efficacité, les stratégies et les actions de coopération doivent impérativement prendre en compte cette réalité.

La France a souscrit à l'ensemble des engagements internationaux qui visent, notamment depuis les années 70, à promouvoir une plus grande justice sociale et l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Pendant cette période, l'approche adoptée pour prendre en compte les intérêts des femmes dans l'aide au développement a profondément évolué. Elle est passée d'interventions centrées sur les femmes en tant que bénéficiaires de projets d'assistance, à des actions et des appuis aux politiques où les femmes sont d'abord des actrices du développement. Cette approche volontaire permet également d'intervenir plus en amont, en respect mais aussi en intelligence critique de chaque contexte, pour faire évoluer les rapports sociaux, généralement inégalitaires, entre femmes et hommes.

La présente brochure s'adresse aux acteurs publics et à ceux de la société civile impliqués dans la coopération et la solidarité internationale. Elle vise trois objectifs : informer sur les engagements internationaux, en rappelant les étapes d'une prise de conscience de l'inégalité hommes/femmes et d'une intégration progressive de la démarche du genre, démarche souvent mal connue des acteurs français ; présenter un aperçu des actions passées et en cours, sans bien sûr pouvoir prétendre à l'exhaustivité ; et enfin partager de nouvelles initiatives prises par la coopération internationale française et par les acteurs de la recherche, les ONG, les collectivités territoriales.

Cette publication constitue un document d'étape, qui participe d'un renouvellement stratégique en faveur de l'intégration transversale des objectifs d'égalité entre femmes et hommes au cœur des politiques de développement. Il s'agit de traduire concrètement l'un des engagements de la Conférence de Pékin, en 1995, qui est « d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général ». C'est à ce chantier, proposé à l'ensemble des acteurs de la coopération française, publique et non gouvernementale, qu'est destiné le travail présenté ici.